



Fédération Française d'Aquariophilie

Dossier de certification fédérale de compétences aquariophiles

Fédération Française d'Aquariophilie

C'est une Fédération nationale indépendante créée et gérée par des bénévoles, regroupant des associations au service de l'aquariophilie d'amateurs. Seule structure aquariophile nationale reconnue comme interlocutrice par les ministères, notamment le ministère de l'écologie et du développement durable, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministère de l'agriculture.

Pourquoi une certification de compétence aquariophile ?

Le développement durable est désormais incontournable dans la conception des politiques publiques en application de l'article 6 de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution depuis 2005 qui précise :

« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

Tout amateur aquariophile désireux de maintenir des espèces animales et/ou végétales se doit de respecter le bien être animal.

Pour ce faire il doit répondre à un certain nombre de règles de base.

Ses connaissances doivent obligatoirement être basées sur :

- La morphologie et l'anatomie des poissons
- La systématique des poissons
- L'alimentation des poissons
- La reproduction des poissons
- La systématique des plantes d'aquarium
- Les techniques aquariophiles
- La chimie de l'eau

Afin de répondre au mieux à toutes ces compétences, la Fédération Française d'Aquariophilie a mis en place une procédure de certification de compétences aquariophiles.

Ce certificat, ainsi obtenu, s'adresse uniquement aux élevages d'agrément* et ne se substitue ni aux certificats de capacité, ni à l'autorisation d'ouverture.

Vous trouverez dans ce dossier les éléments nécessaires à l'obtention du certificat. Ce dossier à compléter est à rédiger en 2 exemplaires. Il permettra au « jury » de cerner l'amateur et par là même lui assurera une reconnaissance de ses compétences.

Cette certification est accessible à tous les membres des associations affiliées à la FFA à partir de leur seconde année consécutive d'adhésion à la Fédération, sauf aux membres de la Section des Aquariophiles Indépendants.

Toutefois les membres de cette dernière peuvent demander leur certification :

* à partir de leur quatrième année consécutive d'affiliation ou

* à partir de leur seconde année consécutive d'affiliation, après accord du C.A. de la Fédération et sur parrainage (écrit) :

- d'un membre du Conseil d'administration de la FFA ou
- de deux membres du Conseil d'administration d'une association fédérée ou
- d'une personne titulaire de l'insigne "Or" ou "Mastère" de la Fédération.

Le certificat fédéral de compétences aquariophiles est délivré pour une période de 5 ans. Un nouveau dossier doit alors être présenté.

Constitution du dossier :

- Introduction
- Informations au candidat – objectif – procédure
- Aide à la rédaction – ressources
- Coordonnées du candidat – présentation/motivation – le bien être animal – la législation
- La charte FFA
- Descriptif de l'installation
- Le thème développé.
- Le document pré-commission
- Le document commission
- Le document évaluation

** «Est considéré "élevage d'agrément" un élevage où la reproduction revêt un caractère marginal, c'est à dire que les animaux détenus le sont principalement à titre d'agrément et que seuls les animaux issus de la reproduction qui ne peuvent être conservés font l'objet de dons ou de vente."
Ministère de l'écologie - 29/03/2007 »*

Coordonnées de la Fédération

Pour toutes demandes de renseignements :

Le secrétariat général

Jean-Jacques LORRIN – 11, allée des Pins – 24130 LA-FORCE

Tel : 05 53 73 20 89

ffa@fedeaqua.org

www.fedeaqua.org

Pour retirer le dossier en ligne au format PDF :

<http://www.fedeaqua.org/telechargements/func-startdown/140/>

INFORMATIONS AU CANDIDAT

Toutes modifications du présent document est interdite sous peine de rejet du dossier.

Objectif de la certification

C'est une reconnaissance de l'amateur à maintenir les espèces en respectant la politique du bien être animal et du développement durable. Elle doit servir à distinguer les amateurs reconnus pour leurs compétences à maintenir et à élever des espèces animales. C'est une garantie pour l'aquariophile souvent novice qui recherche conseils et espèces auprès d'amateurs.

Cette certification peut être accordée à tout aquariophile désireux de faire reconnaître sa passion, qu'il possède un ou plusieurs aquariums.

En aucun cas, le fait d'obtenir cette certification ne sera une reconnaissance utilisable à des fins lucratives. La FFA se réserve le droit d'annuler le certificat obtenu, sur demande expresse de membres ou clubs affiliés, si le titulaire ne respecte pas cet engagement. Cette certification ne se substitue pas aux certificats de capacité.

Procédure de certification

- Demande de l'adhérent par inscription auprès de la FFA ou via club ou ANS,
- rédaction du dossier (2 exemplaires),
- passage en pré-commission, organisé par le club ou ANS ou FFA
- transmission par le club ou l'ANS, des dossiers validés en pré commission, à la FFA,
- passage en commission de validation organisée par la FFA (jury),
- délivrance certification.
- retour d'un dossier auprès des clubs ou adhérents, le deuxième dossier sera archivé par la FFA.

Pré-commission

Les clubs, ANS et la FFA, réceptionnent et évaluent les dossiers et proposent leur passage en commission. Ils donnent un avis, soit favorable, soit défavorable ou renvoient le dossier pour complément d'information. Chaque avis devra être argumenté. Le nom, la fonction des membres de la pré-commission devront être mentionnés.

La commission

La FFA réceptionne les dossiers (avis favorable ou non de la pré-commission), organise la commission de validation et convoque les membres du jury, au nombre de 5.

- un président de séance (FFA)
- deux membres (FFA)
- deux membres - président de clubs ou ANS ou leurs représentants.

Un voire deux membres de la pré-commission pourront être présent pour apporter un complément d'information sur les dossiers étudiés en pré-commission, son rôle sera consultatif.

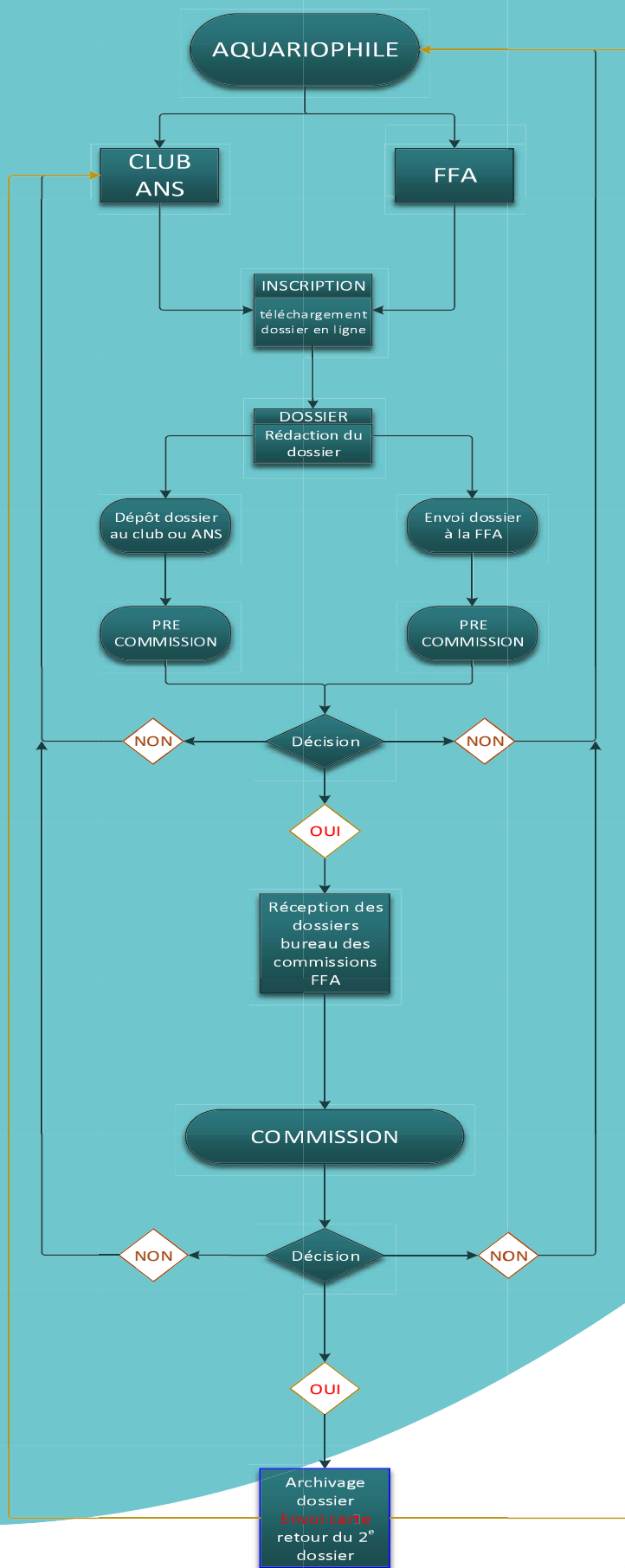
Le jury sera souverain et le président assurera le bon déroulement de la séance. En cas d'absence d'un membre et/ou d'égalité des voix, la décision du président sera souveraine.

Ce dernier signera la validation ou le refus du certificat de compétences.

Dans le cas d'un refus, les raisons en seront précisées au candidat.

Le candidat ajourné aura la possibilité de se représenter autant de fois qu'il le souhaite. Toutefois, il ne pourra se représenter que l'année suivante de la décision de la commission et ne devra pas représenter le même thème. Son nouveau dossier devra obligatoirement tenir compte des remarques formulées par le jury.

Organigramme de la procédure de certification de compétences aquariophiles



Aide à la rédaction du dossier de certification à l'attention du candidat

Le candidat complète le dossier suivant les critères définis

(Merci de remplir ce dossier uniquement au stylo noir)

- Présentation,
- motivation,
- avis sur le bien-être animal,
- mode de suivi de la réglementation,
- descriptif de son installation,
- le candidat signe la charte de la FFA après en avoir pris connaissance.

Développement d'un thème aquariophile en adéquation avec sa spécialité

- Le nombre de pages est défini par le dossier,
- Le thème n'est pas imposé, il est choisi par le candidat en fonction des espèces qu'il maintient - eau de mer - eau douce - plantes, ...
le thème peut être une étude de cas :
- traitement d'une pathologie,
 - réalisation d'un système de filtration,
 - transport,
 - filtration,
 - éclairage,
 - reproduction d'une espèce particulière,
 - etc.

Le dossier ne sera pas évalué en fonction du nombre d'aquariums, ni du nombre de pages, mais il le sera sur les connaissances et le respect du bien être animal.

Les ressources

Pour aider le candidat dans la rédaction du dossier de nombreuses ressources existent :

- des ouvrages édités par des professionnels, des associations spécialisées, des clubs ou des amateurs,
- Internet avec ses sites et forums est une source inépuisable de données.

Ne pas oublier, les clubs et associations spécialisées avec leurs nombreux membres qui sont autant de ressources avec de grandes compétences et toujours prompts à faire profiter de leurs expériences.

Ci-dessous quelques références, ouvrages, revues, sites et forums.

Références bibliographiques - Ouvrages

Aquario infos,
Les lettres Récifales,
Zebrazomag,

L'aquarium à la maison,
Publications de la FFA,
Publications des associations spécialisées,
...

Sites internet, forums.

Fedeaqua.org
Recif-france.com
Aquariomania.net/
Gtroph.fr/
...

Charte éthique de la **Fédération Française d'Aquariophilie**

Chaque aquariophile est une personne qui maintient, observe, élève ou reproduit faune et flore aquatique en aquarium. Son objectif premier est d'apporter des conditions optimales de vie aux êtres vivants qu'il maintient. Avant toute acquisition d'une espèce qu'il ne connaît pas, il se doit de s'informer des exigences et des besoins relatifs à celle-ci pour y satisfaire.

Hormis être un lieu d'échanges et de recherches ouvert à tous, une association aquariophile est surtout une école de transmission du savoir. Les néophytes s'y verront proposer une initiation motivante basée sur le bien être des organismes vivants maintenus en aquariums. Les connaissances des anciens seront au service des débutants pour s'efforcer de répondre à leurs questions.

Accorder le privilège en recommandant les professionnels respectueux des mesures d'hygiène ainsi que des conditions de transport optimales, offrant sans retenue et sans arrière pensées leurs conseils, refusant catégoriquement de vendre des êtres vivants à des personnes qui sont visiblement incapables de les maintenir dans des conditions raisonnables fait également partie des services de l'association aquariophile.

Renseignements donnés sur l'origine, les conditions de reproduction ou d'élevage ainsi que sur les éventuelles exigences spécifiques de l'espèce, les reproductions personnelles sont échangées gracieusement ou vendues à un prix préférentiel.

Tout mettre en œuvre pour que chaque aquariophile respecte les périodes d'adaptation lors de l'introduction de tout nouveau spécimen dans son installation. L'association inculque également à ses membres le respect des densités de population correctes dans un aquarium et leur fait savoir que la faune et la flore exotique ne doivent pas être rejetées dans des milieux naturels qui leur sont étrangers.

Elle informe que tout aquariophile a le devoir de réagir face à tout problème technique ou toute maladie qui touche l'aquarium. Le bon sens est de rigueur et les acharnements thérapeutiques sont à proscrire.

Faire obstacle à l'acquisition, à l'élevage, à la reproduction, à l'exposition et à la diffusion des espèces de faune et de flore modifiées. Ces pratiques (hybridations, manipulations génétiques, colorations chimiques, ...) doivent non seulement être prosrites mais aussi et surtout combattues. L'association ainsi que tout aquariophile a ici à la fois un devoir de boycottage et un devoir d'information afin de mettre en garde les néophytes qui se laisseraient tenter par ce type d'achat.

En aucun cas, des êtres vivants artificiellement manipulés qui auraient été acquis par ignorance ne doivent être sacrifiés. L'association avise que, conformément à l'éthique aquariophile, des conditions de maintenance optimales doivent leur être offertes jusqu'à leur mort naturelle tout en veillant à leur non-prolifération et bien entendu à ne pas les reproduire ni les diffuser à qui que ce soit.

Dès lors de la certitude de la même espèce des êtres vivants à disposition, la reproduction sélective est envisageable. Cette reproduction particulière ne devra en aucun cas donner lieu à des modifications morphologiques handicapant les futurs individus qui en sont issus dans leur comportement et/ou dans leur locomotion. Seules des améliorations dans l'intensité du patron de coloration et, dans une moindre mesure, dans la taille des nageoires et du corps peuvent être envisageables (mais aucunement conseillées). Il faut absolument éviter les déformations corporelles dans un seul but décoratif.

Exigeante, délicate et sujette à discussions, cette reproduction par sélection est réservée à des aquariophiles expérimentés qui savent exactement ce qu'ils font. Il convient donc à chaque éleveur de juger par lui-même si le fruit de ses reproductions s'intègre dans une optique de conservation des espèces naturelles et de respect envers l'espèce originelle.

Rapport et diffusion au sein de l'association aquariophile de tous les résultats innovants pouvant faire progresser les connaissances concernant les espèces et les techniques aquariophiles.

Adopter une attitude de respect scrupuleux vis-à-vis de toute la législation en vigueur, y compris la convention de Washington et toute nouvelle convention internationale visant la protection de la faune et de la flore.

Tout en encourageant et en favorisant la reproduction en captivité, tout aquariophile participe à la limitation des prélèvements dans les milieux naturels.

Il a également le devoir, dans la mesure où ses moyens le lui permettent, de s'engager dans la sauvegarde et dans la réintroduction des espèces qui s'éteignent dans leurs biotopes originels ; ce dernier point n'est réalisable que lorsque les conditions de réhabilitation des milieux ont pu être réalisées.

Outre le fait que, dans quelque domaine que ce soit, la pensée et l'expérience doivent se rejoindre, l'aquariophile se doit non seulement de transmettre son savoir aux néophytes mais il doit également sans cesse s'efforcer de rester concret dans ses explications. Ceci est à la base même d'une éducation raisonnée qui ne manquera pas, par la suite, de donner des aquariophiles raisonnables.

Notez que pour la survie, le bien-être et l'avenir de notre formidable passion commune qu'est l'aquariophilie, toute personne ou association qui signe cette charte morale s'engage à la respecter et à la diffuser le plus largement possible.

Je soussigné (e) accepte la ratification de la présente charte

Date et signature :

PRÉ-COMMISSION

Nom du Club/ANS ou FFA : _____

Membres de la Pré commission	Nom	Prénom	Fonction - Titre	Emargement
Président				
Membre 01				
Membre 02				

Proposition de la pré-commission

Favorable

Défavorable

Ne se prononce pas

Motivation de la proposition :

La pré-commission s'est réunie à :

le :

Cachet du club ou de l'ANS

Signature du Président de la pré-commission

COMMISSION

Membres de la commission	Nom	Prénom	Fonction - Titre	Emargement
Président				
Membre 01				
Membre 02				
Membre 03				
Membre 04				

Membre(s) de la pré commission invité(e)(s) - rôle consultatif

Invité(e) 01				
Invité(e) 02				

Avis de la commission

Favorable

Défavorable

Avis de la commission - recommandations :

La commission s'est réunie à :

le :

Cachet de la FFA

Signature du Président de la commission

Evaluation du dossier de certification à l'attention des membres des commissions

Morphologie et anatomie des poissons

- la structure générale du corps (forme du corps, nageoires, types de bouche), ...
- les principaux organes et leur rôle (branchies, vessie natatoire, organes des sens), ...

Systematique des poissons

- les grandes familles de poissons d'aquarium et leurs principales caractéristiques morphologiques (cyprinidés, characidés, cichlidés, loricariidés, anabantoïdes, poéciliidés), ...
- la provenance des principaux représentants des ces familles.

Alimentation des poissons

- les principaux régimes alimentaires.
- les différents types de nourriture.

Reproduction des poissons

- les différents modes de reproduction (ovipare, ovovivipare, vivipare, pondeurs sur substrat caché, nid de bulles, ...)

Systematique des plantes d'aquarium

- les principaux genres et leur provenance (anubias, échinodorus, cryptocoryne), ...

Technique aquariophile

- le matériel de base en aquariophilie ; son fonctionnement et son utilité.
- le rôle des différents "habitants" d'un aquarium (poissons, plantes, invertébrés, bactéries, ...)

Chimie de l'eau

- les caractéristiques de base de l'eau (pH, dureté totale ou carbonatée, conductivité, teneur en oxygène, ...)
- le rôle des matières organiques (phosphates, cycle de l'azote, ...)

Suivi administratif réservé à la Fédération

Date de réception du dossier :

Date d'envoi de l'accusé réception :

Numéro du dossier :

Nom du candidat :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du Club ou ANS :

Date d'envoi information de la tenue de la pré-commission club/Ans ou pré-commission FFA :

Date d'envoi information de la tenue de la commission :

Envoi de la décision de la commission :



